

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2026 à 20 h.

Sont présents :

Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, Annick Bernier, conseillère, siège n° 4, Sébastien Blais, conseiller siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Citoyen : 9

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Conraud, maire par intérim, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 060, Monsieur Richard Proulx de Drummondville ;

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 092, Madame Andrée Moreau de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

Troisième prix : 150 \$ billet n° 144, Madame Marielle Traversy de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ;

3. Ouverture de la réunion

59.04.2026 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
14 avril 2026

1. Ouverture de la réunion
2. Tirage loto-église
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026
5. Demandes
 - a) La Tablée du village : demande de commandite

- b) Adhésion au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
- 6. **Comptabilité**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
- 7. **Dossiers municipaux**
 - a) Appui à la FQM : demande d'amendement au projet de loi no 22
 - b) Programme Éco Énergie 360 de la FQM
 - c) Visites de prévention incendie : mandat 2026-2028
 - d) Entretien des pelouses 2026
 - e) Abolition du comité administration
 - f) Mandat Falcon Groupe conseil pour structuration organisationnelle (REPORTÉ)
- 8. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Engagement travail étudiant : emploi d'été
 - c) Voyage de terre et encensement sur la rue Sainte-Anne
 - d) Tonte de pelouse de la pointe des rangs Saint-Joseph et Saint-Louis
- 9. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Gestion des boues de fosses septiques – appels d'offres en commun – intérêt
 - c) Colloque Ma municipalité verte 2026 (RETIRÉ)
- 10. **Loisirs et culture**
 - a) Fête du voisinage
 - b) Dek hockey
 - c) Jardins communautaires
 - d) Jardins du Partage
 - e) Location de toilettes chimiques pour la saison estivale 2026
 - f) Refonte du site internet (REPORTÉ)
 - g) Remplacement des serrures de portes au centre communautaire
- 11. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Tournoi de golf au profit des p'tites boîtes à lunch
 - c) Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond
 - d) Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles
- 12. **Questions diverses**
 - a) Reconnaissance à l'employée numéro 02-0037
 - b) Vacance au poste de maire
 - c) Contrat de déneigement et des bordures de chemin
 - d) Plan d'architecte pour le projet d'appentis au garage municipal
- 13. **Correspondance**
- 14. **Période de questions**
- 15. **Levée de la réunion**

4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026 ;

60.04.2026 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Demandes

a) La Tablée du village : demande de commandite

ATTENDU QUE l'événement de la « Tablée du village » revient pour une 7^e édition les 14 et 15 août prochain ;

ATTENDU QUE le comité de la Tablée du village demande à la municipalité une commandite de 5 000 \$ pour contribuer au succès de cette 7^e édition de la « Tablée du village » ;

ATTENDU QUE les membres du comité demandent à la municipalité de lui fournir les tables et les chaises en bois pour approximativement 500 personnes ;

ATTENDU QUE les membres du comité demandent le prêt des bacs de poubelles, de compost, de recyclage et le bac à canettes, ainsi que le foyer extérieur de la municipalité pour leur événement ;

ATTENDU QUE les membres du comité demandent le maintien de l'organisme à la police d'assurance de la municipalité ;

ATTENDU QUE les membres du comité demandent l'impression couleur de la publicité de l'événement et l'insertion de cette publicité dans une prochaine publication du journal *le Jaseur* pour les citoyens de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a une belle visibilité lors de cet événement ;

ATTENDU QUE les membres du comité incluent une table pour 8 personnes à la commandite pour la municipalité lors de l'événement du 15 août 2026 ;

ATTENDU QUE « La Tablée du village de Sainte-Brigitte-des-Saults » est maintenant un organisme à but non lucratif ;

61.04.2026 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ au comité de la Tablée du village pour la 7^e édition ;
- d'accepter de prêter des tables et des chaises en bois, ainsi que le foyer extérieur de la municipalité pour l'événement ;
- d'accepter le prêt d'autres besoins ponctuels du comité qui ne nécessiteront pas de dépenses à la municipalité ;
- de maintenir de l'organisation à la police d'assurance de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de faire l'impression couleur de la publicité de l'événement et l'insertion de cette publicité dans une prochaine publication du journal *Le Jaseur* pour les résidents de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

- qu'une reddition de compte devra être faite par le comité après l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

N.B. Madame Sarah Raymond, conseillère municipale, déclare être en conflit d'intérêts et se retire de la salle du conseil durant les délibérations.

b) Adhésion au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

62.04.2026 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adhérer au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec au coût de 50 dollars pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

63.04.2026 Sur proposition Sébastien Blais
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mars 2026, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats (chèques) :	757,27 \$
Factures d'achats (dépôts directs) :	51 310,22 \$
Total factures d'achats	52 067,49 \$
Déboursés directs (chèques)	21,39 \$
Déboursés directs (dépôts directs)	3 176,11 \$
Total déboursés directs	3 197,50 \$
Rémunération nette :	24 802,54 \$
Total :	80 067,53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Dossiers municipaux

a) Appui à la FQM : demande d'amendement au projet de loi no 22

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux

humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer ;

ATTENDU QUE les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur ;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245,1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques ;

ATTENDU QUE le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés ;

ATTENDU QUE cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois ;

ATTENDU QUE l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada ;

ATTENDU QUE la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale ;

ATTENDU le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs ;

ATTENDU QUE l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC ;

ATTENDU QUE le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi n° 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

64.04.2026

Sur proposition de Christian Jutras
Appuyé par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la municipalité (MRC) de Sainte-Brigitte-des-Saults demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux ;
- que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission ;
- que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, au député Donald Martel représentant la circonscription de Nicolet-Bécancour à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Programme Éco Énergie 360 de la FQM

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du Programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de

faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

ATTENDU QUE la Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE la Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

ATTENDU QUE la Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

65.04.2026 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- que la Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mathilde Potvin, à signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mathilde Potvin, à effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Visites de prévention incendie : mandat 2026-2028

ATTENDU les dispositions du schéma de couverture des risques incendie en vigueur sur le territoire de la MRC de Drummond et les obligations faites aux municipalités la composant ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover fait des visites de prévention en incendie des risques faibles, élevés et très élevés depuis 2024 pour la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire réitérer le service de prévention incendie à notre municipalité sous forme de fourniture de service pour les années 2026 à 2028 ;

66.04.2026 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser le maire par intérim, Monsieur Alain Conraud, ainsi que la directrice générale, Madame Mathilde Potvin à signer l'entente de fourniture de services à l'égard de service en matière de gestion du risque de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ;
- d'accepter les coûts annuels pour les services relatifs à l'entente :

2026	3 800 \$
2027	4 000 \$
2028	4 300 \$

Plus les taxes et autres frais applicables, s'il y a lieu.

- de mandater la coordonnatrice des loisirs et des communications à faire différentes publicités pour annoncer les visites de prévention auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Entretien des pelouses 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont mis en place un projet de tonte de pelouse pour les terrains municipaux afin d'impliquer les jeunes dans la municipalité ;

ATTENDU QUE cinq (5) étudiant(e)s ont déposé leurs candidatures pour l'entretien des pelouses pour la saison estivale 2026 ;

67.04.2026 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser monsieur Alain Conraud, maire par intérim, et monsieur Christian Jutras, conseiller responsable du projet, à signer les ententes avec les étudiants(es) ayant accepté les mandats proposés par le comité des pelouses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Abolition du comité administration

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous suivi la formation obligatoire « Rôles et responsabilités des élus » en février 2026 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette formation, les élus se sont questionnés quant à la pertinence du comité administration ;

68.04.2026 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'abolir le comité administration pour l'année 2026 et les années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) **Mandat Falcon Groupe conseil pour structuration organisationnelle**

REPORTÉ

8. **Voirie**

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Monsieur Alain Conraud, maire par intérim, fait un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) **Engagement travail étudiant : emploi d'été**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults engage, chaque année, un ou des étudiants pour effectuer des tâches diverses en voirie pour la saison estivale ;

69.04.2026 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'embaucher Anthony Ellis au poste d'emploi étudiant en voirie pour la saison estivale 2026 au taux horaire comme prévu à la rémunération des employés étudiants (voir résolution 327.12.2024) ;
- que l'employé sera sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Freddy Gourlay, et que celui-ci organisera l'horaire de travail de l'employé pour la semaine. Cet horaire sera d'environ 30 heures par semaine et elle variera selon la température.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Voyage de terre et encensement sur la rue Saint-Anne**

ATTENDU QUE la municipalité est maintenant propriétaire du lot numéro 5 370 980 ;

ATTENDU QU'un éboulis a eu lieu en mai 2024 sur le lot numéro 5 370 980 ;

ATTENDU QUE la tonte de pelouse est difficile en raison des nombreuses pentes sur le lot en question ;

70.04.2026 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la Ferme Ray Cardinal à aller faire les travaux d'encensement de pierre et de terre sur le lot numéro 5 370 980 ;
- de défrayer les coûts nécessaires pour l'encensement sur le lot 5 370 980 pour permettre la tonte de pelouse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Tonte de pelouse de la pointe des rangs Saint-Joseph et Saint-Louis**

ATTENDU QU'habituellement, le contrat de la tonte de pelouse de la pointe des rangs Saint-Joseph et Saint-Louis était donné à un citoyen ;

ATTENDU QU'en 2025, la municipalité a fait l'achat d'une tondeuse ;

71.04.2026 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater les employés de la voirie à effectuer la tonte de pelouse de la pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph pour l'année estivale 2026 et les années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **Hygiène du milieu**

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur Alain Conraud, maire par intérim, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas – Saint – François.

b) **Gestion des boues de fosses septiques – appels d'offres en commun – intérêt**

ATTENDU QU'au printemps 2022, la MRC de Drummond procédait, pour la majorité des municipalités la constituant, à un appel d'offres public en commun pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques de leur territoire respectif ;

ATTENDU QUE le contrat actuel sur la vidange systématique octroyé par la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2026 ;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent demander à la MRC de procéder à un processus d'appel d'offres en commun ;

ATTENDU QUE l'offre de prix pour le traitement des boues par la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ;

ATTENDU l'adoption de la résolution *MRC14402/03/06* par le conseil de la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond demande aux municipalités de démontrer leur intérêt à participer à l'appel d'offres en commun à deux volets soit pour la vidange, le transport et le traitement (incluant la disposition) des boues de fosses septiques et, soit pour la vidange et le transport avec traitement des boues de fosses septiques au site de traitement des boues de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour une période de 4 ans soit, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030 avec la possibilité de prolonger le contrat d'une ou de deux années ;

72.04.2026 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de participer à l'appel d'offres public en commun de la MRC de Drummond à deux volets soit pour la vidange, le transport et le traitement (incluant la disposition) des boues de fosses septiques et soit pour la vidange et le transport avec traitement des boues de fosses septiques au site de traitement des boues de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour une période de 4 ans soit, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030 avec la possibilité de prolonger le contrat d'une ou de deux années ;
- de signer une entente avec la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour le traitement des boues si le résultat de l'appel d'offres fait en sorte que les boues soient acheminées au site de traitement des boues de cette même municipalité et selon les modalités transmises préalablement par la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ;
- d'autoriser le maire par intérim, monsieur Alain Conraud et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mathilde Potvin, à signer, au nom et pour la municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Colloque Ma municipalité verte 2026

RETIRÉ

10. Loisirs et culture

a) Fête du voisinage

ATTENDU QUE le Service des loisirs de la Municipalité désire organiser une fête du voisinage le 6 juin 2026 ;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond offre un programme de dons et de commandites ;

ATTENDU la résolution numéro 18.01.2026 autorisant la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Geneviève Payette, à acheminer une demande d'aide financière à la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond pour l'organisation de la 3^e édition de la Fête du voisinage ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a reçu une réponse positive de la part la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond le 18 mars 2026 ;

ATTENDU QU'il est prévu dans le budget 2026 de la Municipalité un montant de 3 575 \$, taxes nettes, pour couvrir les dépenses reliées à l'organisation de la Fête du voisinage et que la commandite offerte par la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond est de 500 \$;

73.04.2026 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte Brigitte des Saults d'accorder un budget de 3 575 \$, taxes nettes, pour l'organisation de la Fête du voisinage, édition 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Dek hockey

ATTENDU QU'un comité s'est formé en 2025 pour mettre sur pied des séances de dek hockey destinées aux jeunes de 5 à 12 ans et aux adultes à la patinoire ;

ATTENDU QUE ce comité aura besoin de fonds pour assurer le bon déroulement des séances de dek hockey durant l'année 2026 ;

ATTENDU QU'il est prévu dans le budget 2026 de la Municipalité un montant de 2 000 \$, taxes nettes, pour couvrir les dépenses reliées à l'organisation des séances de dek hockey ;

74.04.2026 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte Brigitte des Saults d'accorder un budget de 2 000 \$, taxes nettes, pour l'organisation des séances de dek hockey junior et de dek hockey adultes durant l'année 2026 à la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Jardins communautaires

ATTENDU QUE mesdames Valérie Bourque et Nancy Fontaine désirent à nouveau cette année s'occuper des bacs de jardinage devant la bibliothèque Michel-David et au centre communautaire ;

ATTENDU QU'il est prévu dans le budget 2026 de la Municipalité un montant de 300 \$, taxes nettes, pour couvrir les dépenses reliées à l'implantation des jardins communautaires ;

75.04.2026 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accorder un budget de 300 \$, taxes nettes, pour l'achat d'engrais, de semis, de tuteurs et de matériel divers pour les jardins communautaires ;
- de mandater l'inspecteur municipal, monsieur Freddy Gourlay, pour la réparation des bacs de jardinage brisés et pour la fabrication d'un support pour les légumes grimpants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Jardins du Partage

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Jardins du partage, plusieurs bacs de jardinage communautaire ont été mis à la disposition des municipalités l'été dernier, permettant à de nombreux citoyens de s'initier ou de renouer avec le plaisir de jardiner ensemble ;

ATTENDU QUE ce projet est issu d'une collaboration entre la Table populaire, la MRC de Drummond et la Table de sécurité alimentaire de la MRC de Drummond. Il vise à favoriser l'accès à des aliments frais, abordables et nutritifs, tout en contribuant au renforcement des liens sociaux au sein des communautés ;

ATTENDU QU'en 2025, la municipalité a reçu deux (2) bacs à jardinage communautaire grâce à ce projet ;

ATTENDU QUE pour 2026, les municipalités peuvent participer à nouveau à ce projet afin de recevoir de nouveaux bacs à jardinage ;

ATTENDU QU'il y a plusieurs bacs à jardinage des jardins communautaires d'abîmer ;

76.04.2026 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications à présenter une demande pour recevoir deux (2) bacs à jardinage communautaire au projet des Jardins du Partage afin de remplacer les bacs qui sont abîmés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Location de toilettes chimiques pour la saison estivale 2026

ATTENDU QUE le parc, les jardins communautaires, le terrain de Pickleball et le jeu de basketball qui sont situés au centre communautaire sont accessibles en tout temps par les citoyens ;

ATTENDU QUE le centre communautaire est ouvert seulement lorsqu'il y a des locations de salle ;

ATTENDU QUE la ligue de DEK hockey débutera en mai 2026 sur le terrain de la patinoire ;

77.04.2026 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire la location de deux toilettes chimiques à Pompage Expert pour la saison estivale 2026, soit du 1^{er} mai au 31 octobre 2026 au coût de 190 \$/mois/toilettes plus les taxes applicables. Ce coût inclut un entretien par semaine tel que la soumission du 14 avril 2026 ;

- qu'une toilette chimique soit installée au centre communautaire et l'autre au terrain de la patinoire pour la saison estivale 2026 ;
- de défrayer les frais uniques de livraison et de ramassage au début et à la fin de la saison au coût de 65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Refonte du site internet

REPORTÉ

g) Remplacement des serrures de portes au centre communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise Tormax a procédé à l'installation des boutons-poussoirs à la bibliothèque Michel-David et au centre communautaire le 12 mars 2026 ;

ATTENDU QUE l'entreprise SDG Électrique inc. a procédé aux travaux électriques pour mettre en fonction les boutons-poussoirs ;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'entreprise SDG Électrique inc., monsieur Dominique Grimard, a indiqué à l'inspecteur municipal de la Municipalité, monsieur Freddy Gourlay, que les serrures actuelles des portes du centre communautaire ne sont pas adaptées pour faire actionner les boutons-poussoirs ;

78.04.2026 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat de deux serrures pour les portes dotées d'un bouton-poussoir au centre communautaire pour un montant maximal de 200 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

II. MRC

a) Compte-rendu MRC

Considérant l'absence du maire par intérim, Monsieur Alain Conraud à la dernière réunion de la MRC, aucun rapport n'est fait.

b) Tournoi de golf au profit des p'tites boîtes à lunch

ATTENDU QUE la 33^e édition du tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch aura lieu le 11 juin 2026 ;

ATTENDU QUE tous les profits iront à la cause des P'tites boîtes à lunch de la Fondation de la Tablee populaire ;

ATTENDU le besoin grandissant de ce service ;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal se sentent directement interpellés par la situation ;

79.04.2026 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'offrir une aide financière au montant de 1 000 \$ pour le 33^e tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire ;
- d'inscrire et de défrayer le coût d'inscription aux membres du conseil municipal, ainsi que les employés municipaux permanents désirant participer au tournoi le 11 juin 2026 au coût de 150,00 \$ par participant au Club de golf Le Drummond pour un maximum de 4 inscriptions ;
- de défrayer le coût du repas aux membres du conseil et du personnel désirant venir au souper du tournoi de golf du 11 juin 2026 au coût de 60,00 \$ par participant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a ouvert un appel de projets pour le Fonds de la ruralité le 12 mars 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer des demandes d'aide financière à la MRC de Drummond pour les deux projets suivants :

1. Remplacement du panneau numérique devant le bureau municipal
2. Installation d'un banc berçant sur le bord de la rivière Nicolet à proximité de la rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE les formulaires de demandes d'aide financière doivent être complétés et acheminés à la MRC de Drummond au plus tard le 17 mai 2026 ;

80.04.2026 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Geneviève Payette, pour remplir et acheminer les formulaires de demande d'aide financière pour les deux projets mentionnés ci-haut au plus tard le 17 mai 2026 ;
- de désigner la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mathilde Potvin, comme personne autorisée à signer les formulaires de demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a lancé un appel de projets pour le Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles le 12 mars 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière à la MRC de Drummond pour le projet suivant : Mise en place d'ateliers de cuisine intergénérationnels au centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults lors des journées pédagogiques 2026-2027 ;

ATTENDU QUE le formulaire de demande d'aide financière doit être complété et acheminé à la MRC de Drummond au plus tard le 30 avril 2026 ;

81.04.2026 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Geneviève Payette, pour remplir et acheminer le formulaire de demande d'aide financière pour le projet « Mise en place d'ateliers de cuisine intergénérationnels au centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults lors des journées pédagogiques 2026-2027 » au plus tard le 30 avril 2026 ;
- de désigner la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mathilde Potvin, comme personne autorisée à signer le formulaire de demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. **Questions diverses**

a) **Reconnaissance de l'employée numéro 02-0037**

ATTENDU QUE le bureau municipal a été affecté pour la période de janvier à mars d'effectif réduit ;

ATTENDU QUE l'employé numéro 02-0037 a été d'une aide précieuse durant cette période ;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent la remercier pour cette période hors du commun ;

82.04.2026 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de remettre un chèque-cadeau d'une valeur de 200 \$ à l'employée numéro 02-0037 au restaurant de Sainte-Perpétue « Au Pâturage – Espace Gourmand ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Vacance au poste de maire

Un dépôt est fait par le maire par intérim, Monsieur Alain Conraud pour mentionner que, depuis le 1^{er} avril 2026, le maire sortant a démissionné de ses fonctions. C'est donc monsieur Conraud qui prend la place du maire sortant jusqu'à ce que des élections soient annoncées.

c) Contrat de déneigement et bordures de chemin

ATTENDU QUE l'entrepreneur qui a déneigé les cours municipales et les bordures de chemin pour la saison hivernale 2025-2026 a fait valoir son mécontentement sur la saison aux membres du conseil ;

83.04.2026 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à refaire le contrat de déneigement pour les cours municipales et les bordures de chemin pour la saison hivernale 2026-2027 ;
- que le nouveau contrat de déneigement pour les cours municipales et les bordures de chemin soit envoyé également à l'inspecteur municipal en voirie pour qu'il en prenne connaissance et qu'il respecte les directives claires dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Plan d'architecte pour l'appentis du garage municipal

ATTENDU le projet d'appentis au garage municipal ;

84.04.2026 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de service numéro 01198 d'Architecte MMB inc. au coût de 5 800 \$ plus les taxes applicables pour le projet d'appentis au garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la correspondance reçue, s'il y a lieu, du mois de mars 2026.

14. Période de questions

La période de questions est ouverte et les sujets abordés sont les suivants ;

- Comité administration ;
- Luminaires de rues ;
- Autorisation de passage des cyclistes ;
- Planification stratégique ;
- Éoliennes ;
- Dek hockey

14. Levée de la réunion

85.04.2026 Il est 21 h 33, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. – Le maire par intérim, Monsieur Alain Conraud, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Alain Conraud
Maire par intérim

Mathilde Potvin
Directrice générale